

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	419'500.90	67'393.40	429'590.00	73'760.00	418'234.55	74'411.35
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	100'118.95		105'700.00		97'859.50	
02	ADMINISTRATION GENERALE	319'381.95	67'393.40	323'890.00	73'760.00	320'375.05	74'411.35
1	ORDRE PUBLIC	121'281.95	96'708.47	123'340.00	88'740.00	134'987.80	114'250.25
10	Police	8'897.15		6'700.00		4'748.45	
12	JUSTICE	2'200.00	101.67	2'500.00		3'349.10	
14	POLICE DU FEU	36'833.40	31'491.10	35'800.00	20'200.00	39'995.55	33'465.05
141	POLICE DU FEU INTERCOMMUNALE	65'115.70	65'115.70	68'540.00	68'540.00	77'785.20	77'785.20
15	MILITAIRE	3'833.70		4'900.00		1'601.80	
16	PROTECTION CIVILE	4'229.30		4'100.00		7'507.70	3'000.00
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	172.70		800.00			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'197'811.75	90'141.50	1'203'940.00	70'600.00	1'168'186.20	71'679.50
20	ECOLE ENFANTINE	93'667.35		92'900.00		84'995.40	
210	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	679'643.75	6'680.00	686'750.00		656'510.75	
218	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	2'443.80	5'000.00	20'000.00		5'000.00	
219	BUS SCOLAIRE	78'352.50	78'352.50	75'870.00	70'600.00	71'555.50	71'555.50
22	ECOLEES SPECIALISEES	139'012.40		147'570.00		142'390.60	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	10'070.55		10'900.00		9'667.20	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	194'621.40	109.00	169'950.00		198'066.75	124.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	178'114.50	20'975.40	182'300.00	20'000.00	165'492.10	20'000.00
30	CULTURE	43'333.35		45'200.00		46'697.35	
33	Places publiques	28'352.60	975.40	28'200.00		26'017.10	
34	SPORT	96'232.55	20'000.00	97'600.00	20'000.00	83'497.55	20'000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VAC., MAISONS	10'196.00		11'300.00		9'280.10	
4	SANTE	284'934.85	11'056.00	280'400.00	8'000.00	275'179.00	10'486.95
40	HOPITAUX	13'830.60		15'600.00		14'336.50	
41	HOMES MEDICALISES	180'816.55		166'300.00		174'982.60	
44	SOINS AMBULATOIRES	75'724.50		88'500.00		74'206.50	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	14'563.20	11'056.00	10'000.00	8'000.00	11'653.40	10'486.95
5	AFFAIRES SOCIALES	424'483.55	5'921.00	358'165.00	5'900.00	331'316.00	8'731.85
54	CRECHES ET GARDERIES D'ENFANTS	54'753.05		16'000.00		20'222.60	
55	INVALIDITE	220'629.65		224'000.00		215'771.60	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCT. DE LOGEMENTS	2'785.70		2'000.00		2'682.20	
58	ASSISTANCE	146'315.15	5'921.00	116'165.00	5'900.00	92'639.60	8'731.85

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	239'719.80	10'032.55	247'410.00	5'000.00	255'722.85	5'239.55
65	TRAFIC REGIONAL	49'162.20	18'347.00	50'900.00	21'000.00	44'808.10	17'907.00
7	PROTECT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	406'882.35	364'503.45	371'970.00	344'100.00	398'305.30	331'798.70
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	157'590.25	157'590.25	139'500.00	139'500.00	157'967.95	157'967.95
71	PROTECTION DES EAUX	123'566.85	98'181.20	119'900.00	105'000.00	125'037.10	89'927.05
72	ORDURES MENAGERES	95'215.10	79'742.75	87'100.00	81'350.00	91'206.35	72'134.70
74	CIMETIERE	18'905.75	18'905.75	5'500.00	6'000.00	3'904.00	3'904.00
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	2'770.00		1'170.00		1'070.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8'834.40	10'083.50	18'800.00	12'250.00	19'119.90	7'865.00
8	ECONOMIE	63'316.35	69'394.85	57'500.00	67'800.00	59'038.38	63'437.10
80	AGRICULTURE	592.50	391.50	450.00	250.00	911.00	307.50
81	FORETS	58'429.35	69'003.35	52'550.00	67'550.00	53'876.43	63'129.60
83	TOURISME	4'294.50		4'500.00		4'250.95	
9	FINANCE ET IMPOTS	652'896.45	3'288'920.15	569'300.00	3'075'000.00	825'189.15	3'359'927.55
90	IMPOTS	41'109.45	2'414'041.95	48'300.00	2'212'800.00	49'204.90	2'093'905.40
93	PEREQUATION FINANCIERE		269'251.00		269'250.00		251'098.00
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	494'776.70	523'598.85	495'500.00	540'950.00	464'400.60	522'439.95
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS	260'640.45	276'216.00	285'000.00	284'700.00	258'119.45	257'884.25
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		30'974.35	400.00	31'000.00	244.25	30'974.35
943	COMPLEXE COMMUNAL	211'368.80	198'270.00	188'710.00	207'050.00	188'076.65	214'185.35
944	ANCIENNE ECOLE BESENCENS	5'093.60	5'960.00	4'920.00	6'000.00	3'377.35	4'820.00
945	BATIMENT COMMUNAL FIAUGERES	9'406.90	10'050.00	10'170.00	9'200.00	12'604.10	8'900.00
946	BATIMENT EDILITAIRE	8'266.95	2'128.50	6'300.00	3'000.00	1'978.80	5'676.00
99	AUTRES POSTES	117'010.30	82'028.35	25'500.00	52'000.00	311'583.65	492'484.20
	TOTALISATION	4'038'104.65	4'043'393.77	3'874'815.00	3'779'900.00	4'076'459.43	4'077'869.80
	Résultat	5'289.12			94'915.00	1'410.37	

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	36'131.75	50'960.60	92'387.00	40'100.00	19'666.50	45'721.90
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					132'748.60	29'050.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	10'773.80		400'000.00		253'847.95	
7	PROTECT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	49'776.40	16'686.90	276'000.00	163'900.00	25'720.90	22'490.75
8	ECONOMIE	180'852.75	107'731.65	189'000.00	113'400.00		
9	FINANCE ET IMPOTS	300'000.00		605'000.00		111'460.80	424'050.00
	TOTALISATION	577'534.70	175'379.15	1'562'387.00	317'400.00	543'444.75	521'312.65
	Résultat		402'155.55		1'244'987.00		22'132.10

Véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers

Plan de financement

Achat véhicule neuf + aménagement intérieur
Achat de 4 extincteurs

118'405.80 SFr.
1'296.00 SFr.

Financement

Subvention ECAB acompte 2012
Subvention ECAB acompte 2013
Emprunt bancaire

28'000.00 SFr.
20'398.90 SFr.
71'302.90 SFr.

Totaux

119'701.80 SFr. **119'701.80 SFr.**

Charges financières annuelles

Intérêts
Amortissement

1.69% 1'205.00 SFr.
15.00% 10'695.40 SFr.

Total des charges

11'900.40 SFr.

Appareils de protection respiratoire pour pour le corps des sapeurs-pompiers

Plan de financement

Matériel de protection respiratoire
Appareil de contrôle pour appareils respiratoires

20'495.60 SFr.
2'412.15 SFr.

Financement

Subvention ECAB acompte 2013
Emprunt bancaire
Amortissement supplémentaire

9'163.10 SFr.
13'697.10 SFr.
47.55 SFr.

Totaux

22'907.75 SFr. 22'907.75 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts
Amortissement

1.69% 231.50 SFr.
15.00% 2'054.55 SFr.

Total des charges

2'286.05 SFr.

Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers

<u>Plan de financement</u>	
Achat matériel	21'398.60 SFr.
<u>Financement</u>	
Subvention ECAB 25%	5'270.00 SFr.
Participation Le Flon	8'369.85 SFr.
Participation Saint-Martin	7'758.75 SFr.
Totaux	21'398.60 SFr.

Participation matériel pour le corps des sapeurs-pompiers
CSPI Le Flon / Saint-Martin

<u>Plan de financement</u>	
Achat matériel	7'758.75 SFr.
<u>Financement</u>	
Amortissement supplémentaire	7'758.75 SFr.
Totaux	7'758.75 SFr

Participation stand de tir intercommunal Porsel

Plan de financement

Participation à l'aménagement de la route du stand

6'974.40 SFr.

Financement

Amortissement supplémentaire

6'974.40 SFr.

Totaux

6'974.40 SFr

6'974.40 SFr

Aménagement trottoir rte de la Perrausa et abri de bus sur la route cantonale

Plan de financement

Construction trottoir rte de la Perrausa et abri bus	209'305.80 SFr.
Arrêt et abri bus	17'613.90 SFr.
Frais d'honoraires	31'929.20 SFr.
Divers et imprévus	5'772.05 SFr.

Financement

Emprunt nécessaire	265'000.00 SFr.
Retour sur liquidités	- 379.05 SFr.

Totaux

264'620.95 SFr. 264'620.95 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts	1.69%	4'478.50 SFr.
Amortissement	4.00%	10'600.00 SFr.

Total des charges

15'078.50 SFr.

Construction d'un columbarium et aménagement

Plan de financement

Travaux de génie civil
Achat et pose columbarium
Autorisation, divers et imprévus

9'168.65 SFr.
25'000.00 SFr.
3'690.35 SFr.

Financement

Emprunt nécessaire
Retour sur liquidités

8'130.85 SFr.
29'728.15 SFr.

Totaux

37'859.00 SFr. 37'859.00 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts
Amortissement

0.00% - SFr.
0.00% - SFr.

Total des charges

- SFr.

Révision PAL / RCU

Plan de financement

Phase I, adaptation des plans
Phase II, mise à l'enquête
Frais d'honoraires – divers et imprévus
Mise en zone art. 7 RF

15'046.15 SFr.
- SFr.
- SFr.
- SFr.

Financement

Amortissement supplémentaire 2012
Amortissement supplémentaire 2013

3'128.75 SFr.
11'917.40 SFr.

Totaux

15'046.15 SFr. 15'046.15 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts

0.00%

- SFr.

Amortissement

0.00%

- SFr.

Total des charges

- SFr.

Amélioration de pistes forestières

Plan de financement

Travaux de génie civil	163'350.00 SFr.
Frais honoraires	12'719.25 SFr.
Travaux de la corporation forestière	4'783.50 SFr.

Financement

Subventions cantonales et fédérales 60%	107'731.65 SFr.
Crédit d'investissement	70'000.00 SFr.
Amortissement supplémentaire	3'121.10 SFr.

Totaux

180'852.75 SFr. 180'852.75 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts	- SFr.
Remboursement du crédit d'investissement sur 10 ans	10.00 % 7'000.00 SFr
Total des charges	7'000.00 SFr

Achat de terrain art. 7 RF

Plan de financement

Achat de terrain, acompte
Frais notaire + divers

300'000.00 SFr.
- SFr.

Financement

Emprunt bancaire 2013

300'000.00 SFr.

Totaux

300'000.00 SFr. 300'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts

0.95 % 2'850.00 SFr.

Amortissement (exempté 4 ans)

- % - SFr.

Total des charges

2'850.00 SFr.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN

SITUATION AU 23 AVRIL 2014

COMPTES DE L'EXERCICE 2013

La commission financière s'est réunie le 9 avril 2014 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Roger Braillard, conseiller communal responsable du dicastère "Finances et impôts, justice, feu, militaire, protection civile" ainsi que de l'organe de révision MCM Conseil S.A. à Granges-Paccot, représenté par Monsieur Stéphane Guillet. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2013 nous ont été expliqués en détail. M. Guillet nous a également fait part des éléments essentiels de son rapport. Il a qualifié la situation financière de la commune comme étant saine.

La commission financière ainsi que Messieurs Buchs et Braillard se sont réunis une deuxième fois le 23 avril 2014 pour passer en revue les comptes 2013 de manière plus approfondie. Lors de ces deux rencontres, la commission financière a pu poser toutes les questions jugées nécessaires. Elle remercie toutes les personnes présentes pour leur disponibilité.

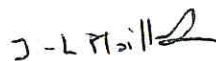
Au vu de sa longueur et de son contenu plutôt technique et légal, il a été décidé de ne plus lire le rapport de l'organe de révision en assemblée. Ce document peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Toutefois, nous estimons nécessaire de vous informer que, dans son rapport, l'organe de révision a affirmé que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 étaient conformes à la loi et a recommandé leur approbation.

Pour notre part, nous tenons à préciser qu'un déficit de l'ordre de CHF 94'915.00 avait été prévu au budget 2013. Finalement, c'est un résultat positif de CHF 5'289.12 au compte de fonctionnement qui est enregistré. A ce montant, viennent s'ajouter des amortissements supplémentaires de CHF 66'262.95 et des attributions à des réserves de CHF 86'908.60, portant le bénéfice réel 2013 à **CHF 158'460.67**.

Un montant de CHF 8'130.85 a été prélevé à la réserve pour le columbarium. Au 31 décembre 2013, le montant des **réserves non-obligatoires** s'élève à **CHF 886'310.60**.

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2013 tel qu'il est présenté.

Saint-Martin, le 28 avril 2014

J-L Maillard 

Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal
et à la Commission financière
de la commune de Saint-Martin

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Saint-Martin, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de CHF 5'289.12 et au compte des investissements un excédent de dépenses de CHF 402'155.55.

Granges-Paccot, le 11 avril 2014

MCM Conseil SA



Jacques Ceriani
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)



Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

Annexe : Formulaire du Service des communes